

b) Programme de réalisation : Date d'acquisition envisagée (première) : _____
 Date de réalisation des travaux (s'il y a) : du _____ au _____

c) Localisation du projet (lieu de dépôt des matériels) Identique à la localisation du siège

Sinon, merci de préciser l'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

d) Vérification du critère communautaire lié à l'amélioration du niveau global des résultats de la CUMA

- Résultats prévisionnels de la CUMA

(en euros)	Valeur de l'année précédente	Valeur prévisionnelle après réalisation du projet (en année de croisière)
Annuité emprunts moyen et long terme		
Produit d'exploitation		
Excédent brut d'exploitation (EBE)		

- Nombre de salariés : avant projet : _____ après projet : _____

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financiers sollicités	Montant en €
Montant des aides attendues au titre du PVE	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Montant des aides attendues hors PVE ¹	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs publics	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Emprunt	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Autre	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Sous-total financeurs privés	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
Auto - financement	_ _ _ _ _ _ _ , _ _
TOTAL général = coût du projet	_ _ _ _ _ _ _ , _ _

(1) Veuillez indiquer l'origine des aides hors PVE (subvention équivalente de prêts bonifiés et/ou autre dispositif :

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- Je (représentant légal de la CUMA) demande** à bénéficier des aides du Plan végétal pour l'environnement (PVE).
- Je déclare et atteste sur l'honneur :**
- ne pas avoir commencé l'exécution de ce projet,
 - voir pris connaissance des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non respect de ces points,
 - l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma situation et le projet d'investissement,
 - n'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans les douze mois qui précèdent la date de dépôt de ma demande au titre des points de contrôle des normes minimales attachées à l'investissement aidé (voir notice d'information au paragraphe sur les normes minimales),
 - respecter les normes minimales attachées à mon projet (veuillez vous reporter à la notice d'information),
 - être à jour de mes cotisations sociales et fiscales, y compris du paiement des redevances des agences de l'eau,
 - ne pas avoir déposé plus de trois dossiers de demande d'aide dans le cadre du PVE au titre de l'actuelle programmation 2007-2013,
 - ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements,
 - le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements (travaux exécutés sur le site de la CUMA),
 - avoir pris connaissance que ma demande d'aide pourra être rejetée en totalité ou partiellement au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement ou au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure,
 - avoir pris connaissance que ma demande sera rejetée en l'absence de réponse de l'autorité compétente au delà du délai de 6 mois à compter de la date de l'accusé de réception de mon dossier complet.
- Je m'engage à ne pas commencer l'exécution de ce projet avant la date de la décision éventuelle d'attribution de la subvention.**
- Je m'engage à :**
- informer le guichet unique de toute de modification de ma raison sociale, de mon projet ou de mes engagements,
 - poursuivre l'activité de la CUMA pendant une durée de 5 ans¹ à compter de la notification de la subvention,
 - maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les agro-équipements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans¹ à compter de la notification de la subvention,
 - respecter les normes minimales dans le domaine de l'environnement attachées à l'investissement objet de l'aide,
 - me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,
 - ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens) que ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
 - apposer au siège de mon exploitation une plaque explicative lorsque l'action menée implique un investissement d'un montant total supérieur à 50 000 euros, à installer un panneau sur les sites des infrastructures dont le coût total dépasse 500 000 euros. Cette plaque explicative / ce panneau comprennent : le logo européen, la mention : « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales », ainsi qu'une description du projet. Ces éléments relatifs à la publicité de la participation européenne doivent occuper 25 % de la plaque,
 - pour chaque adhérent participant à ce projet, ne pas solliciter d'aide individuelle sur des matériels de même type pour la période 2007-2013,
 - le cas échéant, appliquer la démarche intégrée relative à l'utilisation et à la gestion des produits phytosanitaires en vue d'obtenir les aides sur l'automoteur de pulvérisation répondant à la norme EN 12761,
 - détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années.

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, la CUMA devra rembourser les sommes perçues, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) que conformément au règlement communautaire n°1974/2006, annexe 6, paragraphe 2.1, l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER dans le cadre du programme de développement rural hexagonal, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » ((loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

¹ Une dérogation pour porter ce délai à 3 ans a été demandée à la commission. Dans l'attente de la réponse, le délai est maintenu à 5 ans

Déclaration de réforme d'un pulvérisateur

Je déclare sur l'honneur que le pulvérisateur actuellement présent au sein de la CUMA fera l'objet d'une réforme suite à l'acquisition du nouveau pulvérisateur prévu dans la présente demande.

Pour le règlement de l'aide, je m'engage à fournir une attestation du repreneur de notre ancien pulvérisateur par laquelle ce dernier sera détruit, réformé ou remis aux normes EN 12761 et EN 907.

Fait à _____ le _____

Signature